

Bernard Arnaudo (bernard.arnaudot@travail.gouv.fr)¹, **Nicole Guignon**², **Marine Cavet**²

1/ Direction régionale du travail, de la main d'œuvre et de la formation professionnelle Centre, Orléans, France 2/ Ministère du travail (Dares), Paris, France

L'enquête Sumer, gérée conjointement par la Direction générale du travail (Inspection médicale du travail) et la Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques (Dares) du ministère chargé du travail, dresse un état des lieux des expositions des salariés aux principaux risques professionnels en France.

La force de cette enquête repose d'une part sur l'expertise des médecins du travail qui administrent un questionnaire détaillé et, d'autre part, sur le grand nombre de salariés enquêtés, ce qui permet de quantifier des expositions relativement rares. En 2003, plus de 20% des médecins du travail en exercice, soit 1 792 médecins du travail volontaires, ont tiré au sort 56 314 salariés parmi les salariés qu'ils voyaient en visite périodique ; 49 984 d'entre eux ont répondu.

L'enquête Sumer couvrait en 1994 l'ensemble des salariés surveillés par la médecine du travail du régime général et du régime agricole. En 2003, son champ a été étendu aux hôpitaux publics, à EDF-GDF, La Poste, la SNCF et Air France.

Parmi les 21,7 millions de salariés, 17,5 millions, soit 80%, sont représentés par l'enquête 2003.

Les expositions à des produits chimiques, à des agents biologiques, ou à des contraintes physiques sont recensées sur la dernière semaine travaillée, afin de cerner au plus près la réalité du travail des salariés enquêtés. Pour chacune de ces expositions, la durée hebdomadaire est précisée.

Les expositions aux contraintes physiques : évolution de 1994 à 2003

La progression la plus forte en termes de prévalence entre 1994 et 2003 concerne le travail sur écran qui, pour 20 heures par semaine ou plus, concerne 22% des salariés contre 12%, suivi du déplacement à pied (42% contre 36%) et de la manutention manuelle de charges (40% contre 38%). Près de 7,5 millions de salariés doivent ainsi en 2003 (champ complet) soulever ou déplacer des charges lourdes au sens de la définition européenne (décret n°92-958 du 3 septembre 1992). La manutention manuelle de charge au moins deux heures par semaine affecte 3 salariés sur 10 ; les ouvriers y sont particulièrement exposés (la moitié des ouvriers et le tiers des ouvrières), surtout ceux de la construction (un salarié de la construction sur quatre y consacre plus de 10 heures), et les secteurs du tertiaire ne sont pas épargnés, notamment le commerce de détail et la santé. Cette manutention manuelle de charge s'accompagne souvent de fortes contraintes posturales et de rythmes de travail soutenus.

En 2003, comme en 1994, un peu plus du quart des salariés restent debout 20 heures ou plus par semaine, et plus de la moitié des salariés des services personnels et domestiques ou des hôtels et restaurants est touchée.

Toutes durées confondues, 16% des salariés répètent un même geste ou une série de gestes (contre 20% en 1994), et près de 10% des salariés le font 10 heures par semaine ou plus. Ces gestes répétitifs concernent autant les femmes que les hommes, surtout des ouvriers et ouvrières non qualifiés. Les gestes répétitifs affectent particulièrement les ouvrières non

qualifiées de l'industrie. Ils sont très fréquents dans l'habillement et le cuir (presque un salarié sur deux) et, à un moindre degré, dans les services personnels et domestiques, les industries des équipements du foyer, de l'agroalimentaire et l'agriculture.

Les contraintes cervicales (maintien d'une position fixe de la tête et du cou 20 heures ou plus par semaine) affectent 10% des salariés, surtout les femmes employées administratives et les cadres.

En 2003, 36% des hommes et 14% des femmes conduisent un véhicule sur route dans le cadre de leur profession. La conduite se développe davantage pour les femmes.

Les vibrations transmises aux membres supérieurs par des outils concernent, en 2003, 11% des salariés (contre 9% en 1994).

Au total, les expositions aux contraintes physiques sont encore très largement répandues et certaines d'entre elles se développent. Dans l'ensemble, la prévalence des contraintes a davantage augmenté pour les catégories déjà les plus exposées, c'est-à-dire pour les ouvriers et les employés, ainsi que dans l'agriculture et la construction. Les jeunes de moins de 25 ans sont, en général, davantage exposés aux contraintes physiques, un désavantage qui s'est accentué en 10 ans.

Pour en savoir plus :

- Dares. Premières informations - Premières synthèses. <http://www.travail-solidarite.gouv.fr/etudes-recherche-statistiques-dares/etudes-recherche/publications-dares/>
- L'exposition aux risques et aux pénibilités du travail de 1994 à 2003. Décembre 2004, n° 52.1.
- La manutention manuelle de charges en 2003. Mars 2006, n° 11.3.
- Contraintes posturales et articulaires au travail. Mars 2006, n° 11.2.